

Mère sans papiers algérienne

Par Cherifa21, le 11/08/2019 à 06:06

Bonjour

Je suis une femme algérienne, en France depuis 5 ans, entrée avec visa, avec un enfant mineur né en Algérie et un autre enfant qui est né ici en France en 2017,

Le premier enfant est scolarisé depuis 3 ans,

Je souhaite savoir est-ce j'ai droit de faire une demande de carte de séjour , voir dans l'éventualité régulariser mes enfant de 6 et 2 ans respectivement , merci de vos lumière d'avance .

Par amajuris, le 11/08/2019 à 10:22

bonjour,

pour obtenir un titre de séjour, il y a des conditions à respecter.

aucun élément dans votre message ne vous permet d'obtenir un titre de séjour en france.

quels sont actuellement vos moyens de subsistance?

ou est le père de vos enfants ?

la scolarisation d'un enfant est possible même en situation irrégulière, ce n'est donc pas un argument pour prétendre à un titre de séjour.

il est probable que votre préfecture vous demande de retourner dans votre pays pour y

checher un visa long séjour.

vous pouvez vous adresser à une association d'aide aux étrangers.

salutations